

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 1^{er} juillet 2025

Délibération

N° 25.083.2

En exercice ... 37

Présents 27

Votants 30

Pour 30

Contre 0

Abstention 0

**PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL - SERVICE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**PROJET D'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE
VIA EUROPA - AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUR LA
DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE**

Date de la convocation : 25/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq

Et le 1^{er} juillet à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle des mariages de l'Hôtel de ville de la commune de Colombiers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

27 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

3 Conseillers communautaires absents représentés : madame Valérie CHABOT (représentée par madame Patricia CATHALA), monsieur Pierre CROS (représenté par monsieur Bruno BERRAH), madame Brigitte SOULET (représentée par madame Marlène PUCHE).

7 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ, madame Mireille TORTES.

Secrétaire de séance : madame Patricia BERTHOMIEU.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 18/07/2025

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 1^{er} juillet 2025

**Projet d'extension du Parc d'Activité Economique Via Europa - Avis du Conseil
communautaire sur la demande d'autorisation environnementale**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L181-1 et suivants, et R181-1 et suivants ;

Vu l'article R181-38 du Code de l'environnement, dans sa version avant l'entrée en vigueur des dispositions de la réforme de l'autorité environnementale ;

Vu la délibération n° 24.110.2 du Conseil communautaire du 21 mai 2024 approuvant le dossier de création de la ZAC « Via Europa » pour l'extension du parc d'activités du même nom ;

Vu le dossier de demande d'autorisation environnementale de la ZAC « Via Europa » ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2025.04.DRCL.145 du 28 avril 2025 portant ouverture d'une enquête publique unique préalable à l'autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et suivants du Code de l'environnement et à la déclaration d'utilité publique et de cessibilité, lesquelles sont demandées pour l'extension de « Via Europa » ;

Vu l'article 7 de cet arrêté préfectoral N°2025.04.DRCL.145 du 28 avril 2025 précisant que « La commune de Vendres et la Communauté de communes La Domitienne concernées par le projet sont appelées à donner leur avis par délibération de leur conseil sur la demande d'autorisation au titre des articles L181-1 et suivants du Code de l'environnement dès l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête » ;

Considérant que le projet fait l'objet de plusieurs types de mesures d'évitement, de réduction des impacts et de compensation en faveur de l'hydraulique pluviale et de la biodiversité. Ces mesures ont été étudiées et présentées dans différents dossiers soumis à l'instruction des services de l'État qui ont jugé ces mesures d'évitement, de réduction et de compensation adaptées et de nature à réduire significativement les incidences des projets sur l'environnement ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 30 membres présents ou représentés au moment du vote,

À l'unanimité,

I. ÉMET un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale ci-dessus exposée.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à sa transmission au contrôle de légalité puis à la direction des relations avec les collectivités locales de la Préfecture de l'Hérault, à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 18/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20250701-DEL IB_25_08

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'État le **18 JUIL. 2025**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **18 JUIL. 2025**

Signature du secrétaire de séance :

Patricia BERTHOMIEU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Berthomieu', written over a horizontal line.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 18/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20250701-DELIB_25_08

REÇU EN PREFECTURE

le 18/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20250701-DELIB_25_08